

Procès-verbal

Comité syndical du 9 février 2026

18h – Salle Airial Maison des Services à Sabres

TITULAIRES	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS				QUORUM	
	COUSSEAU Hélène	Pouvoir BAYLAC	DOURTHE Michel	excusé		
	PRADERE Frédéric	x	GAILLARD Marc			
	REMY Jean-Pierre		BOURANDY Patricia			
	DUBROCA Jean-Luc		PLANCKE Didier			
	OLIVIER Roxanne	x	PERSILLON Jacky			
	CARRERE Paul	x	GASTON Martine			
	ABRAHAM Rose-Marie		CADIS Anaïs			
	CANTEGREIL Isabelle	Pouvoir VILLATORO	BIREMONT Daniel			
	VILLATORO Yannick	x	MOMEN Nathalie			
	LABORDE Claude	Pouvoir CARRERE	GUILHEMSAN Christelle			
	BAYLAC DOMENGETROY Jérôme	x	SCOGNAMIGLIO Luc			
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE				Cœur Haute Lande	
	COUTIERE Dominique	x	COUTIERE Jeanne		Membres présents :	9
	PEDEUBOY Jean-Louis	excusé	MESPLEDE Jean		Titulaires :	7
	MUSSOU François	x	MOREAU Gérard		Suppléants :	2
	BLANC-SIMON Jean-Luc	x	GASQUE François		Pouvoirs :	1
	ICHARD Vincent	excusé	CABANAC Richard	x	Votants :	9
	BOUFFIN Yann	x	PUYBARAUD Jean-Pierre		Global	
	SARTRE Philippe	x	CORMIER Claudine	x	Membres présents :	14
	GELLEY Vincent	x	SAUBOUA Michel		Titulaires :	12
	SAINTORENS Denis	x	DUVERGER Christine		Suppléants :	2
	SABIN Patrick	excusé	PIEDANNA Raymonde	excusée	Pouvoirs :	4
VAYSSE Ludovic	Pouvoir BOUFFIN	LALANNE Joël		Votants :	17	

Délégués excusés : Hélène COUSSEAU, Michel DOURTHE, Claude LABORDE, Jean-Louis PEDEUBOY, Vincent ICHARD, Patrick SABIN, Ludovic VAYSSE, Raymonde PIEDANNA.

Participaient également : Yves ARRESTAT, Vice-Président du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac.

Et pour l'équipe du Pôle : Frédérique LEMONT et Nathalie LALANNE.

Richard CABANAC est nommé secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Après s'être assuré que tous les membres avaient été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion et qu'il n'y avait pas de demande de modification, le Président propose l'adoption de ce PV.

Décision à l'unanimité : le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2025 est validé.

2- Affaires Budgétaires 2026

Synthèse des exercices 2025 et 2026.

SECTION FONCTIONNEMENT								
DEPENSES			BP 2025	CFU 2025	BP 2026	RECETTES		
011	Charges à caractère général		124 876	69 073	90 140	002	Excédent de fonctionnement reporté	253 938
012	Charges de personnel et assimilés		260 600	240 611	262 050	013	Atténuations de charges	0
65	Autres charges de gestion courante		40	2	275 040	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000
68	Dotation aux amortissements		2 400	2 368	1 450	74718	ETAT ARS	15 000
						7472	Région	72 695
						74758	Autres Groupements	203 336
						74773	FEADER	128 650
						747888	Autres (ADEME)	41 250
						75	Autres produits de gestion courante	1 500
TOTAL DEPENSES			387 916	312 053	628 680	TOTAL RECETTES		
						744 369		
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2025								93 490
SECTION INVESTISSEMENT								
DEPENSES			BP 2025	CFU 2025	BP 2026	RECETTES		
21	Immobilisations corporelles		2 400	0	2 400	001	Excédent d'investissement reporté	7 438
						28	Amortissements des immobilisations	2 400
TOTAL DEPENSES			2 400	0	2 400	TOTAL RECETTES		
						9 838		
RESULTAT INVESTISSEMENT 2025								2 368
TOTAL GENERAL			390 316	312 053	631 080	TOTAL GENERAL		
						754 207		
RESULTAT GLOBAL 2025								95 858

2.1 – Compte financier unique 2025

Le Président quitte la séance. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY donne lecture et met au vote le Compte Financier Unique.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2025 représentent 100 % du budget du PETR Haute et se décomposent comme suit :

- Salaires et charges du personnel : **75 %**
- Courantes (fournitures, loyers, frais de déplacement, prestations extérieures, etc...) : **25 %**

En 2025, ces dépenses se sont élevées à 312 053 €, soit 80 % du prévisionnel (budgété initialement à hauteur de 387 916 €). Ce taux de réalisation s'explique de la façon suivante :

- Pour le chapitre 12 concernant les charges de personnel et services assimilés, les dépenses (240 611 €) ont été réalisées à presque -8% par rapport au budget

initialement prévu (260 600 €), notamment pour les charges de personnel (236 891 € réalisés pour 256 700 € prévus).

- Les dépenses au **chapitre 11** ont été réalisées à 56 % (pour un montant de 69 073 € contre 124 876 € prévues au BP). Ces variations sont dues aux prestations extérieures, notamment celles de la Fabrique à initiatives dont les travaux sont en cours et les dépenses reportées en 2026, ainsi qu'à la modification du SCoT initialement chiffrée à 10 000 €, non-réalisée et reportée en 2026 avec un coût nettement inférieur (2 000 €) en raison du choix d'un travail internalisé avec l'assistance de l'ADACL et des 2 EPCI.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025 se sont élevées à 405 544 € et proviennent des sources suivantes :

- Participations des membres et partenariat SMDLA : **50 %** (204 384 €)
- Subventions (Europe, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département, ADEME) : **24 %** (96 780 €)
- Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de communes Coeur Haute Lande : **6 %** (26 250 €)

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire et s'établit à **93 490 €**.

Le résultat cumulé à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à **347 429 €**. Il convient de rappeler qu'il comprend les avances de l'ADEME (dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial) qui feront l'objet de reversements en 2026, pour un montant (total maximum) de 275 000 €, à répartir entre les 4 EPCI.

Concernant la section investissement, aucune dépense n'a été engagée en 2025 et les recettes se composent exclusivement d'opérations d'ordre pour un montant de 2 368 € auxquelles s'ajoutent l'excédent reporté de l'exercice 2024 pour 7 438 €.

Délibération n°1 : le Compte Financier Unique 2025 est validé à l'unanimité (16 voix), pouvoir est donné au Président de le signer.

Investissement 2025		
Dépenses	Prévues	2 400,00
	Réalisées	0,00
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévues	9 837,90
	Réalisées	2 368,10
	Reste à réaliser	0,00
Fonctionnement 2025		
Dépenses	Prévues	387 916,00
	Réalisées	312 053,28
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévues	744 369,41
	Réalisées	405 543,54
	Reste à réaliser	0,00
Résultat de l'exercice 2025		
Investissement		2 368,10
Fonctionnement		93 490,26
Global		95 858,36

2.2 Affectation des résultats 2025

L'affectation des résultats 2025 en fonctionnement est proposée comme suit :

Affectation des résultats	
un excédent de fonctionnement de	93 490,26
un excédent reporté de	253 938,41
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	347 428,67
un excédent d'investissement de	2 368,10
un excédent reporté de	7 437,90
soit un excédent d'investissement cumulé de	9 806,00
Résultat d'exploitation au 31/12/2025	347 428,67
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	347 428,67
Résultat d'investissement reporté (001)	9 806,00

Délibération n°2 : l'affectation des résultats telle que présenté ci-dessus est validée à l'unanimité (16 voix)

Le Vice-Président remercie les membres et redonne la présidence de la séance à Dominique Coutière pour la présentation du budget 2026.

2.3 – Budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 du Pôle s'inscrit pleinement dans les orientations budgétaires présentées et débattues lors de la séance du 15 décembre 2025.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2026 s'élève à 628 680 €. Sa répartition est détaillée ci-après.

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 90 140 € (14 % du budget de fonctionnement)**

Ce chapitre regroupe notamment :

- les prestations de services prévues en 2026 (modification simplifiée du SCoT, accompagnement pour la réalisation des études de faisabilité économiques dans le cadre de la Fabrique à initiatives),
- les fournitures administratives,
- le loyer (à la CCCHL) et les assurances,

- les frais de maintenance (parc informatique, site internet),
- les frais d'organisation d'événementiels (Rencontres économiques, Convivia Santé, visites apprenantes...),
- les adhésions diverses (Leader France, ANPP-Association nationale des Pôles Territoriaux et des Pays, 3AR- Association des achats publics responsables en Nouvelle Aquitaine, Centre de Gestion des Landes, ALPI...),
- les frais de déplacement.

Une **baisse significative de 34 736 €** est observée par rapport au budget primitif 2025, traduisant une optimisation des charges générales.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel et services assimilés : 262 050 € (42 % du budget de fonctionnement)**

Ce chapitre couvre l'ensemble des missions portées par le Pôle (Économie, Cohésion territoriale, Fonds européens, Revitalisation et Santé), ainsi que les fonctions Finances et Ressources humaines, et le ménage. Le détail des missions a été présenté le 15 décembre dernier dans le cadre du débat des orientations budgétaires.

Une **hausse modérée de 1 450 €** est enregistrée par rapport au BP 2025, principalement liée :

- à l'intégration de la participation employeur au risque santé,
- à l'augmentation des cotisations CNRACL.

Le Président rappelle que les charges de personnel constituent la principale dépense du Pôle. Il précise que les feuilles de route ainsi que les budgets ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de la séance consacrée aux orientations budgétaires.

Paul Carrère informe que la chargée de mission Santé recrutée par le Département des Landes a pris ses fonctions et qu'un temps de travail a déjà eu lieu avec Frédérique Lémont pour le Pôle Haute Lande. Il indique que, si des interrogations subsistaient lors de la séance des orientations budgétaires quant au recrutement d'un nouvel animateur CLS pour le territoire Haute Lande Armagnac, à la suite du départ de l'agent en poste, il apparaît désormais pertinent de maintenir ce poste au sein du Pôle Haute Lande afin de poursuivre les actions engagées depuis plusieurs années en matière d'attractivité santé.

Jérôme Baylac-Domengetroy, Président de la Communauté de communes du Pays Morcenais et Vice-Président du PETR Haute Lande, fait part d'attentes fortes concernant ce poste. Il rappelle que le Pays Morcenais, par décision de l'ARS, est contraint de se rattacher au Pays Tarusate pour élaborer un CLS – Contrat Local de Santé, ce dispositif fusionnant avec le dispositif CTA - Contrat Territorial d'Autonomie, porté par le Département et déjà mis en place en Pays Tarusate et Pays Morcenais. Il se trouve, de ce fait, à contribuer financièrement à deux dispositifs. Il souhaite en conséquence que le futur agent recruté sur la mission Santé du Pôle entretienne un lien direct et obligatoire avec son futur animateur CLS.

Frédérique Lémont expose que la fiche de poste sera travaillée en ce sens afin d'y inscrire la mission de coordination entre les 2 CLS, la thématique santé restant une thématique commune à tout le territoire de projet.

Dominique Coutière valide pleinement cette demande et précise que la nouvelle fiche de poste sera soumise à validation par les représentants du territoire de projet Haute Lande Armagnac.

➤ **Autres charges de gestion courante : 275 040 € (44 % du budget de fonctionnement)**

L'augmentation notable entre le BP 2025 et 2026 s'explique par ce poste de dépenses qui concerne la **rétrocession des aides de l'ADEME** versées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT), aux EPCI concernés.

Pour rappel, la convention liée à la rétrocession des fonds de l'ADEME a été présentée et adoptée le 15 décembre dernier. Chaque EPCI doit maintenant l'adopter. Les éléments ont été transmis début janvier.

➤ **Opérations d'ordre : 1 450 €**

Ce poste regroupe les opérations comptables internes ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2026 s'élève à **930 652 € (avec l'excédent reporté de 347 429 €)**. Sa répartition est détaillée ci-après.

➤ **Compte 70 – Produits des services : 28 000 € (5 %)**

Cette ligne correspond à la mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de communes Cœur Haute Lande.

➤ **Compte 74 – Dotations et participations : 553 723 € (88 %)**

• **Cotisations des membres : 186 752 €**

La cotisation des membres pour l'exercice 2026 reste inchangée. Il est rappelé qu'elle se calcule sur la **population DGF n-1 à hauteur de 4 euros par habitant**.

Collectivité	Population DGF 2025	Montant
CC Coeur Haute Lande	18 100	72 400
CC Pays Morcenais	10 113	40 452
TOTAL		112 852
SMDLA		
CC Villeneuve en Armagnac Landais	6 577	26 308
CC Landes d'Armagnac	11 898	47 592
TOTAL		73 900

- **Aides de la Région :**
 - 57 800 € (exercice 2026)
 - 28 571 € (reliquats 2025)
- **Aide de l'ARS :**
 - 15 000 €
- **Aides Fonds européens :**
 - 52 300 € (exercice 2026)
 - 100 800 € (reliquats 2024 et 2025)
- **Aide ADEME (COT) :**
 - **112 500 €** (solde à percevoir dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial)

➤ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante : 1 500 €**

Cette ligne correspond à l'équilibrage des écritures liées au prélèvement à la source et aux ajustements relatifs aux titres-restaurant

Dépenses prévisionnelles d'investissement 2026

Le budget prévisionnel de d'investissement pour l'exercice 2026 s'élève à **2 400 €**. Cette dépense concerne les écritures d'amortissement. Il a été décidé que l'équipement informatique serait changé en 2027.

Recettes prévisionnelles d'investissement 2026

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2026 s'élève à **11 256 € (avec l'excédent reporté de 9 806 €)**.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP 2026	RECETTES		BP2026
011	Charges à caractère général	90 140	002	Excédent de fonctionnement reporté	347 429
012	Charges de personnel et assimilés	262 050	013	Atténuation s de charges	0
65	Autres charges de gestion courante	275 040	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000
68	Dotation aux amortissements	1 450	74718	ETAT ARS	15 000
			7472	Région	86 371
			74758	Autres Groupements	186 752
			74773	FEADER	153 100
			747888	Autres (ADEME)	112 500
			75	Autres produits de gestion courante	1 500
TOTAL DEPENSES		628 680	TOTAL RECETTES		930 652
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES		OB 2026	RECETTES		BP2026
21	immobilisations corporelles	2 400	001	Excédent d'investissement reporté	9 806
			28	Amortissements des immobilisations	1 450
TOTAL DEPENSES		2 400	TOTAL RECETTES		11 256
TOTAL GENERAL		631 080	TOTAL GENERAL		941 908

Délibération n°3 :

Le budget primitif 2026 est validé à l'unanimité (17 voix) et pouvoir est donné au Président de le signer

Délibération n°4 :

La cotisation membre 2026 est votée à
4 € / habitant sur la population DGF n-1.

Délibération n°5 :

Si besoin, le Président est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € et à signer tout document
à intervenir dans ce cadre.

Le budget prévisionnel de chaque mission du Pôle Haute Lande (dépenses/recettes) pour 2026 est présenté ci-après.

Budgets prévisionnels 2026		Plans de Financements prévisionnels 2026		
Mission Cohésion territoriale		Mission cohésion territoriale		taux
Frais salariaux	25 987,32	REGION	10 000,00	38,48%
Frais déplacements	0,00	AUTOFINANCEMENT	15 987,32	61,52%
TOTAL MISSION	25 987,32	TOTAL	25 987,32	100,00%
Mission Economie, emploi, formation		Mission Economie, emploi, formation		
Frais salariaux	25 987,32	REGION	10 000,00	38,48%
Frais déplacements	0,00	AUTOFINANCEMENT	15 987,32	61,52%
TOTAL MISSION	25 987,32	TOTAL	25 987,32	100,00%
Mission Revitalisation rurale		Mission Revitalisation rurale		
Frais salariaux	44 416,44	REGION	17 766,58	39,69%
Frais déplacements	1 500,00	AUTOFINANCEMENT	28 149,86	61,31%
TOTAL MISSION	45 916,44	TOTAL	45 916,44	100,00%
Mission Santé		Mission Santé		
Frais salariaux	42 557,28	REGION	10 000,00	22,70%
Frais déplacements	1 500,00	ARS (forfait)	15 000,00	34,05%
TOTAL MISSION	44 057,28	AUTOFINANCEMENT	19 057,28	43,26%
Mission Animation Fonds européens		TOTAL	44 057,28	100,00%
Frais salariaux animation	43 378,08	Mission Animation LEADER		
Frais salariaux gestion	26 381,10	REGION	10 000,00	11,87%
Frais déplacements	3 000,00	FEADER LEADER 2021-2027	52 300,00	62,10%
Coûts indirects (15 % des salaires chargés)	10 463,88	AUTOFINANCEMENT	21 923,06	26,03%
Communication_ Organisation événements FET	1 000,00			
TOTAL MISSION	84 223,06	TOTAL	84 223,06	100,00%

Délibération n°6 :

Le budget des missions d'ingénieries est validé à l'unanimité (17 voix), pouvoir est donné au Président de déposer les demandes de subventions et de signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

3- Publication électronique des actes du Pôle Haute Lande

Le site internet du Pôle Haute Lande a été mis en ligne à la fin de l'année 2025 (<https://www.pole-haute-lande.org>). Il est présenté en séance.

Dans le cadre de la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités et leurs groupements, le PETR Haute Lande a bénéficié, par délibération en date du 10 juin 2022, d'une dérogation autorisant un affichage papier au siège social, situé au 23 route de Roquefort à Labrit.

L'ouverture du site internet permet désormais la publication des actes (PV de séances, délibérations, ...) par voie électronique.

Délibération n°7 : Le principe de la publication électronique des actes du Pôle Haute Lande est validé à l'unanimité, pouvoir est donné au Président d'informer la Préfecture.

4- Ressources humaines

4.1- Effectif du PETR Haute Lande

Le Président rappelle l'obligation de délibérer sur l'état des effectifs.

 Pôle Haute Lande		TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETRHL AU 01/01/2026											
GRADE	CAT	Effectif budgétaire			Effectif pourvu			Effectif supprimé			Emplois vacants		
		Temps complet	Temps non-complet Nb	Equivalent temps plein	Temps complet	Temps non-complet Nb	Equivalent temps plein	Temps complet	Temps non-complet Nb	Equivalent temps plein	Temps complet	Temps non-complet Nb	Equivalent temps plein
Filière Administrative													
Attaché	A	2	2	1,77	2	2	1,77						
Rédacteur principal 1ère classe	B	1			1								
Filière Technique													
Adjoint technique	C		1	0,13		1	0,13						
TOTAL		3	3		3	3							
TOTAL POSTES		6			6			1,90					

Délibération n°8 : Le tableau de l'effectif 2026 du Pôle est validé à l'unanimité. Pouvoir est donné au Président de le transmettre au Centre de Gestion des Landes.

4.2- Rapport Social Unique 2024

Chaque collectivité a l'obligation de réaliser le Rapport Social Unique (RSU) (article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique) et de transmettre les données au Centre de Gestion pour examen en Comité Social Territorial.

Ce document est présenté en annexe 3.

Décision à l'unanimité : Il est pris acte du Rapport Social Unique 2024 du PETR Haute Lande.

La prochaine réunion est fixée au lundi 18 mai à SABRES pour l'installation du PETR Haute Lande après les élections municipales et intercommunales.

La séance est levée à 19 h 30 et le Président invite les membres à un pot de l'amitié.



Le Président

Dominique COUTIERE



Le Secrétaire de séance

Richard CABANAC